



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais pharmaceutiques

Question écrite n° 29842

### Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance croissante de la maladie veineuse, qui touche aujourd'hui 18 millions de personnes travaillant dans des conditions difficiles, en général en station debout. En effet, celle-ci peut provoquer des varices des membres inférieurs mais également hémorroïdaires, des ulcères des jambes et des embolies pulmonaires provoquant 20 000 morts par an. Or, le Gouvernement vient d'annoncer, le 21 avril dernier, dans le cadre de la publication du rapport sur les veinotoniques rendu par l'Observatoire national des prescriptions et des consommations de médicaments, sa volonté d'engager une procédure de déremboursement à l'encontre des médicaments veinotoniques, chargés de guérir cette maladie. Il lui demande en conséquence, eu égard aux problèmes d'ordre éthique et social que peut engendrer un tel déboursement, comment elle envisage la préservation de la situation financière du malade. Ne pense-t-elle pas également gravement pénaliser l'exportation de nos produits frappés par cette mesure ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Muselier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29842

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1999, page 2780